



Santé et Sécurité au Travail

# Procédure d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap

1

## 1. Objet de la procédure

La présente procédure a pour objet de définir les modalités d'accueil, d'accompagnement et d'adaptation des formations pour les personnes en situation de handicap au sein de l'organisme de formation JFC FORMATION, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et au principe d'égalité d'accès à la formation professionnelle sans discrimination.

L'organisme s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de favoriser l'accessibilité des formations et la sécurisation des parcours des apprenants en situation de handicap.

## 2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des stagiaires, alternants, demandeurs d'emploi, salariés et toute personne accueillie dans le cadre d'une action de formation dispensée par JFC FORMATION.

## 3. Identification des besoins spécifiques

L'identification d'une situation de handicap peut être réalisée à différentes étapes du parcours de formation :

- Lors de la prise de contact ;
- À l'inscription ;
- À la réception de la convocation ;
- Au démarrage de la formation ;
- Ou à tout moment pendant le parcours.

Le bénéficiaire peut, en toute confidentialité, informer l'organisme :

- De sa situation de handicap ;
- Des difficultés susceptibles d'être rencontrées ;
- Des besoins spécifiques ou aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation.

Les informations communiquées sont traitées dans le respect de la confidentialité et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## 4. Référent handicap

JFC FORMATION désigne un référent handicap chargé :

- D'accueillir et d'informer les personnes concernées ;
- D'évaluer les besoins d'adaptation ;
- De coordonner les mesures de compensation ;
- D'assurer le lien avec les partenaires spécialisés si nécessaire ;
- De veiller au bon déroulement du parcours de formation.

Référent handicap : Samuel Haubois

Coordonnées : Tél. : 06 14 11 38 74 – [contact@jfc-formation.fr](mailto:contact@jfc-formation.fr)

Les échanges avec le référent handicap sont confidentiels.

Toute demande d'aménagement est étudiée dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception des éléments nécessaires à l'analyse de la situation.

## 5. Analyse des besoins et étude de faisabilité

Après identification des besoins, le référent handicap réalise une analyse individualisée afin d'évaluer :

- ✓ L'accessibilité pédagogique ;
- ✓ L'accessibilité matérielle et technique ;
- ✓ L'organisation de la formation ;
- ✓ Les besoins humains ou compensatoires éventuels.

Cette analyse permet de déterminer la faisabilité de l'entrée en formation et les adaptations nécessaires.

À l'issue de l'étude de faisabilité, l'une des décisions suivantes peut être retenue :

- Accueil sans adaptation particulière ;
- Accueil avec adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles ;
- Accueil avec mobilisation d'un partenaire spécialisé ;
- Orientation vers une structure plus adaptée lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent être mises en œuvre.

### 5.1 Traçabilité des aménagements

Chaque situation de handicap déclarée fait l'objet d'une fiche de suivi handicap conservée dans le système qualité de JFC FORMATION.

Cette fiche permet de tracer :

- Les besoins identifiés ;
- Les aménagements sollicités ;
- Les adaptations mises en œuvre ;
- Les partenaires mobilisés ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées ;
- L'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place.

Les informations sont conservées dans le respect du RGPD et du principe de confidentialité.

## 6. Mesures d'adaptation possibles

Selon les besoins identifiés et dans la limite des moyens mobilisables, l'organisme peut mettre en œuvre des adaptations telles que :

- Adaptations pédagogiques
  - Adaptation des supports de formation ;
  - Aménagement des modalités d'évaluation ;
  - Individualisation des parcours ;
  - Adaptation du rythme pédagogique.
  - Adaptations techniques
- Mise à disposition d'équipements spécifiques ;
  - Compatibilité avec les aides techniques personnelles ;
  - Accessibilité numérique des supports lorsque cela est possible.
- Adaptations organisationnelles
  - Aménagement des horaires ;
  - Pauses supplémentaires ;
  - Adaptation de la durée de formation ;
  - Modalités distancielles ou hybrides si adaptées.

Chaque demande fait l'objet d'une étude personnalisée afin d'apporter une réponse adaptée et proportionnée.

Lorsque cela est nécessaire et techniquement possible, les supports pédagogiques peuvent faire l'objet d'adaptations complémentaires :

- Formats numériques accessibles ;
- Police de caractères adaptée ;
- Contrastes renforcés ;
- Compatibilité avec les lecteurs d'écran ;
- Sous-titrage ou transcription de certains supports audiovisuels.

## 7. Mobilisation des partenaires spécialisés

Lorsque les besoins nécessitent un accompagnement complémentaire, JFC FORMATION peut orienter ou mobiliser, avec l'accord du bénéficiaire, des partenaires spécialisés tels que :

- AGEFIPH : L'AGEFIPH assure la coordination régionale de la Ressource Handicap Formation en Bretagne et accompagne les organismes de formation dans la mise en œuvre de solutions de compensation du handicap.  
Mail : [entreprises.bretagne@agefiph.asso.fr](mailto:entreprises.bretagne@agefiph.asso.fr)
- Ressource Handicap Formation (RHF) : La Ressource Handicap Formation accompagne les organismes de formation et les référents handicap dans l'adaptation des parcours de formation des personnes en situation de handicap.  
Adresse : 4 avenue Charles et Raymonde Tillon – 35000 Rennes  
Mail : [rhf-bretagne@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-bretagne@agefiph.asso.fr)  
Site : <https://bretagne.rhf-accessibilite.fr>
- MDPH : La MDPH accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives, l'accès aux droits, la reconnaissance RQTH, les demandes d'aides et l'orientation vers les dispositifs adaptés.  
Adresse : 13 avenue de Cucillé – CS 13103 – 35031 Rennes Cedex  
Tél : 08 00 35 35 05  
Mail : [contact@mdph35.fr](mailto:contact@mdph35.fr)  
Site <https://www.mdp35.fr>
- CAP EMPLOI : Cap Emploi accompagne :
  - Les personnes en situation de handicap dans leur insertion et maintien dans l'emploi ;
  - Les employeurs dans le recrutement et l'adaptation des postes de travail ;
  - Les parcours de reconversion professionnelle et de formation adaptée.Adresse : 6 allée de la Guérinière – CS 46706 – 35067 Rennes Cedex  
Tél : 02 23 44 82 30  
Mail : [contact@capemploi35.com](mailto:contact@capemploi35.com)  
Site internet <https://www.capemploi-35.com>
- FIPHFP : Le FIPHFP accompagne les employeurs publics dans le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il peut également financer des aides techniques, humaines et des aménagements de formation  
Adresse : 4 avenue Charles et Raymonde Tillon – 35000 Rennes  
Tél : 08 00 11 10 09  
Site internet : <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/bretagne>  
Formulaire de contact : Contacter le FIPHFP :
  - Laurent FELIX - Directeur territorial du handicap
  - Anna ROUSSEAU Référente Handi-Pacte
- FAGERH : La FAGERH (Fédération des établissements et services de réadaptation professionnelle) fédère les établissements spécialisés dans l'accompagnement, la réadaptation et la formation des personnes en situation de handicap. Elle accompagne les parcours de reconversion, de réinsertion et de maintien dans l'emploi.  
Adresse : 9 rue du Colonel Rozanoff – 75012 Paris  
Tél : 01 44 74 34 40  
Mail : [contact@fagerh.fr](mailto:contact@fagerh.fr)  
Site internet : <https://www.fagerh.fr>

Ces partenaires peuvent intervenir dans le cadre

- Du financement des compensations ;
- De l'accompagnement du parcours ;
- De l'aménagement de la formation ;
- Du maintien ou retour à l'emploi.

## 8. Information et consentement du bénéficiaire

Toute démarche réalisée auprès d'un partenaire externe est effectuée avec l'information préalable du bénéficiaire et avec son accord explicite.

Le bénéficiaire reste acteur de son parcours et des décisions relatives à ses aménagements.

## 9. Suivi de l'accompagnement

Pendant la formation, un suivi peut être mis en place afin :

- D'évaluer l'efficacité des aménagements ;
- D'identifier d'éventuelles difficultés ;

- D'ajuster les modalités d'accompagnement si nécessaire.
- Le référent handicap assure une coordination avec l'équipe pédagogique tout au long du parcours.

## 10. Amélioration continue

Dans une démarche d'amélioration continue, JFC FORMATION :

- Recueille les retours des bénéficiaires ;
- Évalue l'efficacité des dispositifs d'accueil ;
- Met à jour régulièrement ses ressources et partenariats ;
- Sensibilise ses équipes à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Un bilan annuel des situations de handicap accompagnées est réalisé. Ce bilan permet :

- D'analyser les aménagements réalisés ;
- D'identifier les difficultés rencontrées ;
- D'évaluer l'efficacité des adaptations ;
- D'actualiser les partenariats ;
- De définir les actions d'amélioration nécessaires.

JFC FORMATION suit notamment les indicateurs suivants :

- Nombre de bénéficiaires accompagnés ;
- Nombre d'aménagements réalisés ;
- Nombre de sollicitations des partenaires spécialisés ;
- Taux de satisfaction des bénéficiaires concernés ;
- Nombre d'actions d'amélioration mises en œuvre.

## 10 bis. Sensibilisation des équipes pédagogiques

JFC FORMATION veille à sensibiliser régulièrement ses équipes pédagogiques aux problématiques du handicap, aux principes d'inclusion ainsi qu'aux modalités d'adaptation des parcours de formation.

Cette sensibilisation peut prendre la forme :

- D'actions d'information ;
- De formations internes ;
- De diffusion de ressources documentaires ;
- D'échanges avec les partenaires spécialisés.

## 11. Diffusion de la procédure

La présente procédure est communiquée aux équipes internes ; tenue à disposition des bénéficiaires ; et est accessible sur demande et/ou via les supports de communication de l'organisme.

Fait à Cesson-Sévigné  
Pour JFC FORMATION

Samuel Haubois





Santé et Sécurité au Travail

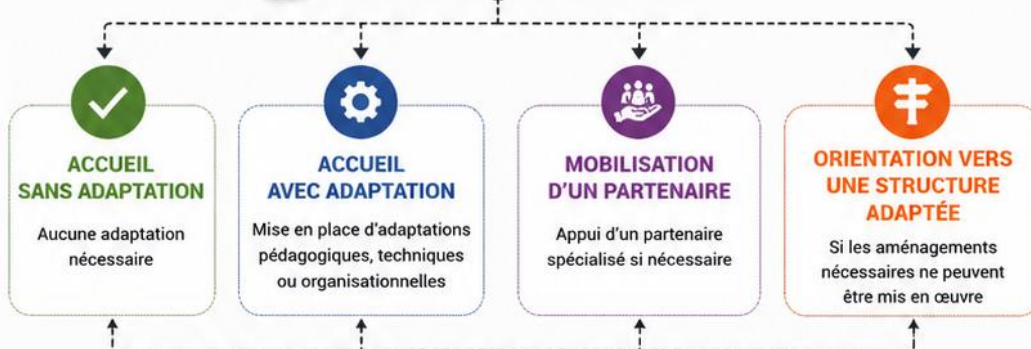
# LOGIGRAMME DU PARCOURS HANDICAP

Un accompagnement personnalisé à chaque étape



**NOS ENGAGEMENTS**

- CONFIDENTIALITÉ**  
Toutes les informations sont traitées dans le respect du RGPD.
- ÉQUITÉ**  
Un égal accès à la formation pour tous.
- ADAPTATION**  
Des solutions personnalisées et proportionnées.
- COLLABORATION**  
Un réseau de partenaires mobilisé à vos côtés.



**BESOIN D'INFORMATIONS ?**  
Contactez notre référent handicap

☎ 06 14 11 38 74  
✉ [contact@jfc-formation.fr](mailto:contact@jfc-formation.fr)

“ Notre objectif : vous accompagner vers la réussite de votre parcours de formation.

Santé et Sécurité au Travail



Référence : FH-HAND-01

Version : V1

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## 1 IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Formation concernée : \_\_\_\_\_

Date d'entrée en formation : \_\_\_\_\_

Réfèrent handicap :

**Samuel Haubois**

## 2 IDENTIFICATION DU BESOIN

Date de déclaration : \_\_\_\_\_

- Avant l'entrée en formation  
 Pendant la formation

Nature des besoins exprimés : \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire souhaite-t-il communiquer des justificatifs ?

- Oui  Non

Précisions : \_\_\_\_\_

## 3 ANALYSE DE LA SITUATION

- Difficultés de mobilité  
 Difficultés visuelles  
 Difficultés auditives  
 Troubles DYS  
 Troubles cognitifs  
 Handicap psychique  
 Maladie invalidante  
 Autre

Précisions : \_\_\_\_\_

## 4 DÉCISION

- Accueil sans adaptation  
 Accueil avec adaptations  
 Mobilisation d'un partenaire spécialisé  
 Orientation vers une structure adaptée

Date de décision : \_\_\_\_\_

Motifs : \_\_\_\_\_

## 5 AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

- Supports adaptés  
 Temps majoré  
 Aménagement des horaires  
 Pauses supplémentaires  
 Adaptation des évaluations  
 Distanciel  
 Accompagnement spécifique  
 Matériel adapté  
 Autre

Précisions : \_\_\_\_\_

## 6 AMÉNAGEMENTS MIS EN ŒUVRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de mise en œuvre : \_\_\_\_\_

## 7 SUIVI DU PARCOURS

Point de suivi n°1

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Observations : \_\_\_\_\_

Point de suivi n°2

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Observations : \_\_\_\_\_

## 8 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Les aménagements ont-ils été efficaces ?

- Oui  
 Partiellement  
 Non

Commentaires : \_\_\_\_\_

## CLÔTURE

Date de clôture : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Avis du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

## RÉFÉRENT HANDICAP

Nom : **Samuel Haubois**

Signature : \_\_\_\_\_



Les informations contenues dans cette fiche sont confidentielles et traitées dans le respect du RGPD.



contact@jfc-formation.fr



06 14 11 38 74



# BILAN ANNUEL HANDICAP QUALIOP



Référence : BAH-HAND-01      Version : V1      Année : \_\_\_\_\_      Date de réalisation : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

### 1 DONNÉES GÉNÉRALES

Nombre total de stagiaires

Nombre de bénéficiaires ayant déclaré une situation de handicap

**Taux de bénéficiaires accompagnés** (accompagnés / total stagiaires)  %

### 2 TYPOLOGIE DES BESOINS IDENTIFIÉS

Mobilité

Handicap visuel

Handicap auditif

Troubles DYS

Handicap psychique

Maladies invalidantes

Autres

### 3 ADAPTATIONS MISES EN ŒUVRE

Supports adaptés

Temps majorés

Aménagements horaires

Distanciel / hybride

Matériel spécifique

Autres adaptations

### 4 PARTENAIRES MOBILISÉS

AGEFIPH

RHF Bretagne

CAP EMPLOI

MDPH

FIPHFP

Autres

### 5 INDICATEURS QUALITÉ

Nombre de situations accompagnées

Nombre d'aménagements réalisés

Nombre de partenaires sollicités

Taux de satisfaction des bénéficiaires  %

Nombre de réclamations liées à l'accessibilité

Nombre d'abandons liés au handicap

### 6 ANALYSE

**Points forts :**

.....

.....

.....

**Difficultés rencontrées :**

.....

.....

.....

### PLAN D'ACTIONS

ACTIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Action n°1 : .....	.....	___ / ___ / ___
Action n°2 : .....	.....	___ / ___ / ___
Action n°3 : .....	.....	___ / ___ / ___

### 8 VALIDATION

Bilan présenté en revue qualité le :  
\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Responsable :  
**Samuel Haubois**

Fonction :  
**Référent Handicap**

“ Notre objectif : garantir l'égalité d'accès à la formation et améliorer continuellement l'accompagnement des personnes en situation de handicap. ”

